

Informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports

Protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles



Vol. 2 (2), mai 2015

Table des matières

[Pg.1] Statistiques des descriptions d'ONPV publiées sur le PPI

[Pg.2] Résumé de la séance de formation sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports organisée en amont de la CMP le 15 mars 2015

[Pg.3] Meilleures pratiques pour préparer la description de votre ONPV

[Pg.3] Changements de PCO en avril 2015



Statistiques des descriptions d'ONPV publiées sur le PPI (au 30 avril 2015)

Description de l'ONPV				Janvier-avril 2015	
Région	Nombre de parties contractantes	Nombre de parties déclarantes	Nombre de rapports	Nouveau	Mise à jour
Afrique	48	26	39	2	0
Asie	25	12	18	0	0
Europe	45	31	40	0	0
Amérique latine et Caraïbes	33	18	46	1	0
Proche-Orient	15	2	3	0	0
Amérique du Nord	2	2	3	0	0
Pacifique Sud-Ouest	13	2	17	4	0
Total	181	93	166	7	0

Description de l'ONPV		Avril 2015	
Région	Partie contractante	Nouveau	Mise à jour
Afrique	-	0	0
Asie	-	0	0
Europe	-	0	0
Amérique latine et Caraïbes	-	0	0
Proche-Orient	-	0	0
Amérique du Nord	-	0	0
Pacifique Sud-Ouest	Fidji	2	0

Le saviez-vous ?

Le Secrétariat de la CIPV prépare actuellement un guide et un outil de formation sur les modalités de création d'une ONPV et les activités des ONPV. Lorsqu'ils seront prêts, ces documents seront publiés sur la page des ressources phytosanitaires (www.phytopsanitary.info). En attendant, une [fiche d'information](#) est d'ores et déjà disponible.



Résumé de la séance de formation sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports organisée en amont de la CMP

En amont de la CMP, le Secrétariat de la CIPV a organisé le 15 mars 2015, au siège de la FAO, à Rome, une séance de formation sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports. La séance s'est déroulée en anglais, puis des discussions ont été organisées par groupes, selon les langues des participants (arabe, espagnol, français et russe). La formation a attiré 93 participants, parmi lesquels des représentants de 63 pays et de deux ORPV.

Les participants ont assisté à une présentation générale des obligations des pays en matière d'établissement de rapports, telles qu'énoncées dans la CIPV, et ont pris connaissance du document connexe de la dixième session de la CMP (CPM 2015/22). Les résultats de l'enquête sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports réalisée auprès des participants avant la formation ont également été dévoilés. Les délégués se sont réunis en groupes de travail pour examiner différents aspects relatifs aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports et échanger leurs expériences et bonnes pratiques.

Ce travail de groupe a permis :

- a) aux ONPV de réfléchir sur leur propre mécanisme de notification des obligations des pays en matière d'établissement de rapports,
- b) aux participants d'apprendre les uns des autres en échangeant sur leurs expériences respectives, et
- c) aux participants de comprendre ce qui peut être amélioré ou doit être fait une fois de retour dans leur pays.

Le travail effectué au sein des groupes de travail a été présenté en séance plénière, donnant lieu à un débat général constructif. Les participants ont fait part des difficultés qui empêchent d'honorer pleinement les obligations des pays en matière d'établissement de rapports : ressources humaines et financières insuffisantes (problèmes pour diagnostiquer les organismes nuisibles et mener les ARP), changements fréquents de points de contact officiels et structure des ONPV.

Ils ont également souligné la nécessité de proposer davantage de formations pratiques aux points de contact et aux éditeurs PPI et de développer des outils d'apprentissage en ligne sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports. De manière générale, les participants ont réclamé de plus amples explications sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports, mais aussi des outils de promotion pour sensibiliser les décideurs politiques à l'importance et à l'impact potentiel de ces obligations. Des campagnes de sensibilisation sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports devraient être menées à tous les niveaux.

Année de l'« Organisation des ONPV »

La présente série de bulletins d'information (de 1 à 12) sera publiée d'avril 2015 à mars 2016 et traitera des objectifs et du fonctionnement des ONPV. Nous vous invitons à lire chacun de ces bulletins.

Meilleures pratiques pour préparer la description de votre ONPV

Lors de la préparation du rapport décrivant l'ONPV de votre pays, il convient de suivre les bonnes pratiques suivantes :

- ✓ Le rapport doit porter sur la structure générale de l'ONPV.
- ✓ Idéalement, la présentation se fera sous forme d'organigramme.
- ✓ Le rapport doit présenter clairement l'ONPV, le directeur de l'Organisation et doit également préciser les services ou les organisations qui agissent sous l'autorité de l'ONPV en ce qui concerne :
 - la délivrance des certificats phytosanitaires,
 - la surveillance des végétaux sur pied ainsi que des végétaux et produits végétaux entreposés ou en cours de transport,
 - l'inspection des envois de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés faisant l'objet d'échanges internationaux pour respecter les exigences phytosanitaires,
 - la désinfection et la désinsectisation des envois,
 - les zones menacées, les zones indemnes et les zones à faible prévalence d'organismes nuisibles,
 - la conduite d'analyses du risque phytosanitaire.
- ✓ Le rapport doit être présenté dans au moins une des langues officielles de la FAO (anglais, arabe, espagnol, français ou russe).
- ✓ Le rapport doit être transmis par le point de contact officiel (PCO) ou un éditeur PPI (nommé par le PCO) du pays, soit en le mettant directement en ligne [sur le PPI](#), soit en fournissant sur le PPI un lien renvoyant vers un site Internet officiel où le rapport peut être consulté. Ce procédé est jugé plus simple pour communiquer le rapport au Secrétariat, à l'ONPV et à l'ORPV, comme l'exige la CIPV.
- ✓ Le rapport doit être mis à jour régulièrement à mesure que des changements internes surviennent au sein de l'ONPV. Le cas échéant, le rapport ou le lien déjà en ligne doit être remplacé.
- ✓ Lorsque le rapport est communiqué via un lien renvoyant vers un site Internet officiel, le lien doit être vérifié régulièrement pour s'assurer que le rapport est toujours accessible (un lien peut changer plus souvent que la description de l'ONPV).

Changements de PCO en avril 2015

En avril 2015, les parties contractantes suivantes ont nommé de nouveaux PCO :

- Japon
- Sénégal
- République de Corée

Réfléchissez avant de voyager : prenez toute la mesure des conséquences de vos actes.

Ne vous est-il jamais arrivé de ramener de voyage des bibelots en bois, des fleurs ou des produits agricoles pour les offrir à vos amis ou à votre famille ? La prochaine fois, SONGEZ un instant aux éventuelles conséquences d'un tel choix. Il se peut que vous introduisiez dans votre pays des organismes nuisibles susceptibles d'avoir des conséquences extrêmement préjudiciables sur l'économie, la sécurité alimentaire ou l'environnement.

Mieux vaut prévenir que guérir
Agissez de façon responsable !



Sigles et acronymes :

CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CMP	Commission des mesures phytosanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NROAG	Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports
ONPV	Organisation nationale de la protection des végétaux
ORPV	Organisation régionale de la protection des végétaux
PC	Partie contractante à la CIPV
PCO	Point de contact officiel d'une Partie contractante à la Convention
PPI	Portail phytosanitaire international (www.ippc.int/fr)



Coordonnées de la CIPV :

International Plant Protection Convention Secretariat
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153 Rome, Italy
Tél. : +39 06 5705 4812 Courriel : ippc@fao.org
Site Internet : www.ippc.int/fr